

l'importance de ces questions au sein des commissions et organisations de l'ONU qui s'occupent des questions des femmes, des droits de la personne, du développement, de l'environnement et d'autres questions de ce genre. Il s'agit de rappeler constamment l'interdépendance complexe de toutes ces questions et d'empêcher qu'elles ne soient trop exclusivement considérées comme des sujets d'intérêt ou d'action distincts.

Il reste aussi beaucoup à faire au Canada. Il faut encourager une plus grande activité collective de la part des ONG, du milieu universitaire et des groupes de réflexion canadiens (dans les domaines de la recherche, de la promotion et de l'éducation du public) dans les dossiers de la population et du développement internationaux et dans les domaines connexes, y compris celui des migrations internationales (au sujet desquelles il semble exister une relation contradictoire entre tout au moins certains responsables et certaines ONG). On accomplit actuellement des progrès généraux, mais il faudrait faire plus afin de créer le contexte intellectuel de soutien (ou de critique s'il y a lieu) des politiques officielles. Les enjeux sont trop importants pour l'avenir à long terme du Canada et du monde pour qu'on les confie uniquement soit aux pouvoirs publics soit aux autres intervenants. Les ministères et les établissements privés devraient considérer ce soutien réciproque comme une priorité.

Dans l'administration fédérale même, le MAECI, le CIC et l'ACDI devraient participer à un dialogue ministériel de haut niveau plus soutenu au sujet des enjeux et des tendances de base, en plus de poursuivre les rapports réguliers actuels aux échelons inférieurs qui semblent fonctionner de manière satisfaisante. Comme nous le signalons dans la prochaine section, il faudrait également s'occuper des questions de migration. Bien sûr, des organismes qui sont touchés par les questions de population, comme Condition féminine Canada et Santé Canada, devraient aussi régulièrement participer à ce dialogue de haut niveau.

.....

Notes de la section A

1. Parmi d'autres points importants signalés dans cet énoncé de 1994, mentionnons les suivants : « la planification familiale fondée sur le libre choix, c'est-à-dire le choix fait en toute connaissance de cause, permettant aux individus d'exercer sans risque et de manière responsable leurs droits en matière de reproduction »; « des programmes de planification familiale qui visent à fournir une gamme complète de soins en matière de santé de reproduction... »; le refus de favoriser l'avortement comme méthode de contraception, tout en reconnaissant que « les femmes ont besoin d'un plein accès à la gamme complète de services sécuritaires de santé génésique »; la promotion du « respect des droits de la personne dans la prestation et le développement de contraceptifs... »; et « un appui continu à une programmation reliée aux questions de population et favorisant le développement durable, en particulier l'éducation des filles et des femmes et d'autres mesures permettant à ces dernières